



➤ Contexte

- Motivation:
une bonne préparation constitue la moitié du chemin vers le succès.
- Extrait:
cours organisé par RMS «Planification et autorisation» et dure deux jours à www.remontees-mecaniques.ch
- Point de départ:
allègement administratif (Conseil fédéral, SECO, OFT, OFEV, ARE, RMS, cantons, exploitants, fabricants)

➤ Cours RMS «Planification et autorisation»

Repris dans la journée UCTR

Jour 1, le matin:

➔ Bloc OFT, pistes et conseils pour une procédure réussie

1^{re} partie:

Déroulement de la procédure, conditions pour l'approbation des plans, bases et moyens d'aide, délais

2^e partie:

Conseils, recommandations et expériences

3^e partie:

Perspectives, informations de l'OFT sur les prochaines modifications concernant les remontées mécaniques et questions

➤ Cours RMS «Planification et autorisation»

Jour 1, l'après-midi:

Bloc OFEV

- Protection du biotope et du paysage
- Protection du sol
- Bruits
- Discussion

➤ Cours RMS «Planification et autorisation»

Jour 2 :

Repris dans la journée UCTR

- ➔ Bloc ARE, aménagement du territoire
- ➔ Bonnes pratiques, exemple pratique
- ➔ Bloc RMS ,travaux préparatoires, conseils

Projets et intentions des participants

Synthèse et clôture du cours

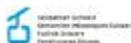
➤ Objectifs

- ü Diminuer les coûts des futurs projets en planifiant correctement et à temps
- ü Avoir une meilleure vue d'ensemble et une plus grande sécurité dans la planification
- ü Compléter son propre savoir-faire et connaître les réalités actuelles
- ü Rencontrer les interlocuteurs et être informé des procédures
- ü Échanger avec les participants et des spécialistes dans un cadre donné
- ü Favoriser l'ouverture et la collaboration active en partageant ses propres expériences

➤ Pour rappel

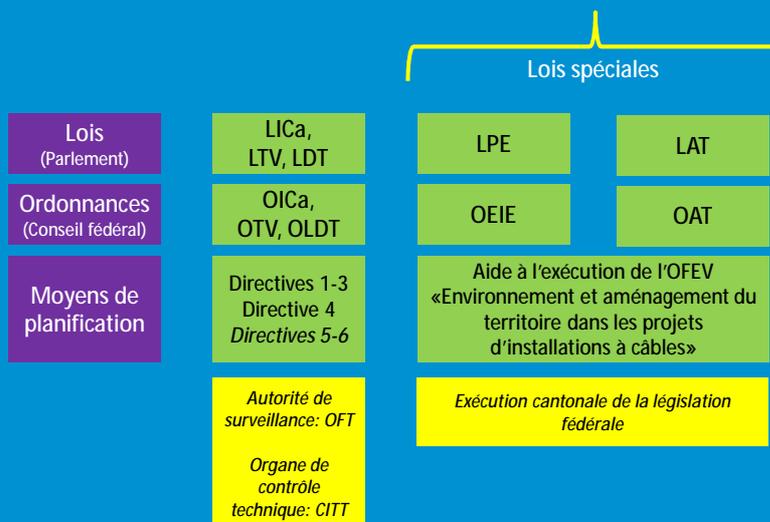
- LICa, art. 1, al. 3
[La présente loi] vise à ce que les installations de transport à câbles soient **construites** et **exploitées** de manière sûre pour l'homme, respectueuse de l'environnement, conforme aux dispositions de l'aménagement du territoire et de façon compétitive.
- OICa, Organisation de l'exploitation, art. 41
Al. 1 L'entreprise de transport à câbles est responsable des aspects importants pour la sécurité de l'**exploitation** et de la **maintenance** de l'installation à câbles.

Al. 2 L'organisation de l'**exploitation** et de la **maintenance** (organisation d'exploitation) de l'installation à câbles doit être adaptée à la dimension, aux particularités techniques et aux risques inhérents au site de l'installation, et garantir l'accomplissement irréprochable des tâches.



UCTR - 3 novembre 2017 à Sion | 7

➤ Bases légales



UCTR - 3 novembre 2017 à Sion | 8

Remplacement d'une installation sur une nouvelle ligne, transformations, installations accessoires

UCTR - 3 novembre 2017 à Sion | 9

➤ Aperçu de la documentation complémentaire

LICa, OICa, LTV et LDT:

<https://www.bav.admin.ch/bav/fr/home/modes-de-transport/seilbahn/rechtsgrundlagen--vollzugshilfen--normen.html>

Directives de l'OFT en matière de construction et maintenance, d'exploitation et de transformations:

<https://www.bav.admin.ch/bav/fr/home/modes-de-transport/seilbahn/bau-und-erneuerung-von-anlagen.html>

<https://www.bav.admin.ch/bav/fr/home/modes-de-transport/seilbahn/betrieb-bestehender-anlagen.html>

<https://www.bav.admin.ch/bav/fr/home/modes-de-transport/seilbahn/instandhaltung-und-umbau.html>

Guide «Environnement et aménagement du territoire dans les projets d'installations à câbles»

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/eie/publications/environnement-et-amenagement-du-territoire-installations-a-cables.html>

Environnement:

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/documentation/publications/droit-de-l-environnement.html>

➤ Aperçu de la documentation complémentaire

Aménagement du territoire:

<https://www.aren.admin.ch/aren/fr/home/developpement-et-amenagement-du-territoire/droit-de-l-amenagement-du-territoire.html>

Planification directrice cantonale:

<https://www.aren.admin.ch/aren/fr/home/developpement-et-amenagement-du-territoire/strategie-et-planification/plans-directeurs-cantonaux.html>

LPN:

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19660144/index.html>

LOGA: loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19970118/index.html>